

Célébration du parrainage civil

De quoi s'agit-il ?

Le parrainage civil appelé également baptême civil ou républicain, est un acte citoyen. Il est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer aux valeurs républicaines.

Par le parrainage civil, les parrains et marraines prennent l'engagement moral consigné par écrit devant le Maire d'aider l'enfant dans toute la mesure de leurs forces et de leurs moyens et de lui servir de guide moral en lui inculquant les principes d'humanité, de fraternité et de solidarité inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Quelle est la valeur juridique du baptême civil ?

L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer n'a qu'une valeur morale.

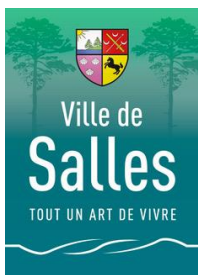
Pour faire du parrain ou de la marraine de l'enfant un tuteur en cas de disparition des deux parents, il appartient aux parents de faire cette demande par voie testamentaire par une déclaration spéciale faite devant un notaire (article 398 du Code civil).

Conditions à remplir :

- La célébration des parrainages civils est réservée aux personnes domiciliées à Salles.
- Les parrains et marraine doivent être majeurs
- La demande de parrainage est formulée par le (ou les) représentant(s) légal (légaux) de l'enfant.

Pièces à fournir :

- **Un extrait d'acte de naissance de l'enfant**
- **Livret de famille**
- **Un justificatif de domicile (original récent)**
- **Les photocopies des pièces d'identité des parents, du parrain et de la marraine**
- **Imprimé complété au recto à rapporter à la Mairie au Service de l'Etat Civil au plus tard 1 mois avant la date de cérémonie.**



PARRAINAGE CIVIL


ENFANT :

Nom

Prénom(s)

Né(e) le

à

	Père	Mère	Parrain	Marraine
Nom				
Prénoms				
Date et lieu de naissance				
Adresse				
				

Merci de bien vouloir déposer le dossier en Mairie **au plus tard 1 mois avant** la date de la cérémonie.